



Remboursement d'un billet d'avion par l'assurance

Par **elhassanmoh**, le **26/08/2010** à **22:24**

Bonjour,rnrnUn assureur refuse de me rembourser un billet d'avion pour lequel j'avais souscrit une assurance annulation, et ceci malgré que le motif d'annulation correspond à une des conditions d'annulation du contrat d'assurance. Voici leur réponse : rnrn**Au vu de ces documents, vous n'avez pas observé d'arrêt de travail ou de cessation d'activité.**rnrn**Pour cette raison, nous devons considérer que la pathologie ne relève pas de la définition de l'incapacité temporaire donnée par le contrat :**rnrn**"Perte limitée dans le temps de la capacité fonctionnelle d'une personne, impliquant au jour de l'annulation la cessation de toute activité, y compris professionnelle et ayant donné lieu à une constatation et un suivi par unrnmédecin ainsi qu'à l'observation d'un traitement médicamenteux."**rnrn**Par ailleurs, les éléments transmis montrent que le traitement prescrit par votre médecin n'a pas fait l'objet d'un achat immédiat en pharmacie.**rnrnPour le premier motif, j'étais en congé pendant cette période. concernant l'achat des médicaments, j'ai préféré les acheter à mon lieu de domicile 5 jours après la consultation qui a eu lieu dans un autre département.rnrnJe vous prie de bien vouloir m'aider en m'indiquant le recours possible. rnrnMerci d'avance

Par **chaber**, le **30/08/2010** à **07:10**

Bonjour,rnrnIl faudrait connaître les conditions du contrat d'annulation mais à priori l'assureur ne peut qu'avoir raison:rnrnle fait d'être en congé ne dispense pas l'arrêt d'activité par certificat médicalrnrnVotre maladie ne devait pas être très importante pour attendre 5 jours pour aller chercher les médicaments en pharmacie et vous soigner.